



**Le consortium contrôlé par Eiffage associé au groupe Macquarie est choisi pour acquérir la participation de l'Etat dans APRR**

1. Le consortium formé par Eiffage et le groupe Macquarie (ci-après le « Consortium ») annonce avoir aujourd'hui été choisi pour acquérir l'intégralité de la participation détenue directement et indirectement par l'Etat dans la société Autoroutes Paris Rhin Rhône (ci-après « APRR ») soit 70,2% du capital et des droits de vote.

Un an après l'ouverture au public du Viaduc de Millau, cette opération permet à Eiffage de devenir un leader européen de la construction et de la concession, numéro deux français et trois européen des concessions autoroutières, en rééquilibrant son portefeuille d'opérations vers des activités à caractère récurrent.

2. L'offre du Consortium valorise APRR à 61 € par action, soit 4 841 M€ pour la participation détenue directement et indirectement par l'Etat et 6 891 M€ pour 100% d'APRR.
3. Le Consortium réalisera l'opération à travers un véhicule commun dont Eiffage et le groupe Macquarie sont actionnaires à 50% plus une action et 50% moins une action respectivement. Le Consortium et APRR seront contrôlés par Eiffage qui nommera le président du conseil d'administration avec voix prépondérante, et sera en charge de la gestion opérationnelle de la Société.

Le contrôle d'Eiffage sur APRR sera reflété par la consolidation par intégration globale de la société dans les comptes d'Eiffage. Les concessions représentent ainsi 88% de l'actif immobilisé net du groupe Eiffage sur une base pro-forma 2004. Le chiffre d'affaires consolidé d'Eiffage 2004 pro-forma s'élève à 9,3 Mds€ dont 17% dans les concessions, son résultat d'exploitation consolidé 2004 pro-forma à 951 M€ dont 68% dans les concessions.

4. Le financement de l'acquisition de la participation de l'Etat dans APRR et des opérations subséquentes sera assuré par des prêts bancaires portés par le véhicule d'acquisition du Consortium sans recours sur Eiffage ou le groupe Macquarie ainsi que par des apports en fonds propres par Eiffage et le groupe Macquarie. Dans l'hypothèse d'une opération sur 100% du capital, l'apport en fonds propres d'Eiffage s'élève à 675 M€ (incluant les 5 millions de titres APRR déjà détenus par Eiffage), et est couvert par un financement bancaire adossé à la participation

d'Eiffage dans Cofiroute qui laisse intacte la capacité d'investissement du Groupe dans l'ensemble de ses métiers.

5. Fort de l'expérience dans les concessions et de l'engagement sur le long terme affirmé par ses membres, le Consortium souhaite faire d'APRR un leader européen des concessions autoroutières en lui donnant les moyens de son développement tant sur son réseau propre que pour de nouveaux projets.

Eiffage et le groupe Macquarie s'appuieront sur le savoir-faire des équipes d'APRR pour conquérir de nouvelles positions en Europe et sur le succès de Millau pour mieux valoriser le patrimoine des territoires irrigués par APRR, créant ainsi 600 emplois de service de proximité.

6. La transaction reste uniquement subordonnée à l'autorisation des autorités de contrôle des concentrations, sachant que l'opération ne semble pas de nature à avoir une influence spécifique sur la situation concurrentielle du secteur concerné.
7. Dès obtention de cette autorisation, le Consortium mettra en œuvre, conformément à la réglementation boursière en vigueur, une garantie de cours visant l'ensemble des titres d'APRR non détenus par lui permettant aux autres actionnaires d'APRR de céder leurs titres aux mêmes conditions que celles offertes à l'Etat.